



Escroquerie imitation signature

Par **blary_old**, le **11/06/2007** à **11:14**

Il y a un an j'ai acheté une golf neuve chez le concessionnaires de la region. la gendarmerie m'a appelée aujourd'hui j'aurai vendu à celui-ci une R19 pour avoir une remise sur mon véhicule neuf! je n'ai jamais possédé ce véhicule et jamais signé l'acte de vente, il y a faux en écriture pour le reste j'aimerais connaître les suites à donner. Dois-je porter plainte...?

Par **Christelle_old**, le **12/06/2007** à **00:18**

Bonjour, rnrn Que vous reprochent les gendarmes ? Il y a eu un problème avec le véhicule ? rnrn Il est assez facile de prouver que ce véhicule ne vous appartient pas. La préfecture par exemple peut prouver qu'aucun véhicule de ce type n'a été immatriculé à votre nom...

Par **hanan**, le **14/06/2007** à **16:53**

bonjour, rnrnrn oui je vous conseille de porter plainte et de faire toutes les démarches dès que possible pour réunir les preuves quant à votre innocence... rncomme vous l'a assez justement conseillé Christelle, allez à la préfecture est un premier pas pour cela... rnd'autre part, vous pourriez réunir vos relevés bancaires de cette période là qui peuvent également servir à vous innocenter... beaucoup d'autres moyens sont envisageables, mais il faut commencer par la préfecture rnrnCordialement